

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-04/27C

Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	26*
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0*
Présents :	23		Abstention :	0

* Sauf pour le budget développement d'activités économiques

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD (présente à partir du point n°5), Valérie LISSARRE (présente à partir du point n°5), Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Myriam DARDENNE donne pouvoir à Jean ROMEO
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Robert OLIVE
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER

Absents excusés :

Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance

Christophe MANAS

Date de convocation :

05 avril 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L 2311-1 et suivants et à l'article L 2312-1 et suivants du CGCT applicables aux établissements publics de coopération intercommunale relatifs aux budgets des collectivités et aux modalités de leur adoption, il convient de voter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des zones d'activités de Sud Roussillon ...) pour l'année 2023.

Les projets de budgets sont joints en annexe du présent rapport.

Vu les articles L 2311-1 et suivants et L 2312-1 et suivants du CGCT,
Entendu les différents projets de budgets primitifs proposés pour l'année 2023,

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DIT QUE** le vote se fera par chapitre ;

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget principal pour l'année 2023,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'année 2023,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2023,

↳ **ADOpte** les budgets primitifs des budgets annexes des zones d'activités économiques pour l'année 2023,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe GEMAPI pour l'année 2023,

↳ **ADOpte** le budget primitif du budget annexe « Développement activités économiques » pour l'année 2023, **AVEC 25 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Pierre ROSSIGNOL)**,

↳ **DIT QUE** les documents budgétaires seront joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

